



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 26752

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les inquiétudes que ne manquent pas d'exprimer les organisateurs de centres de vacances, a propos d'une instruction du 17 fevrier dernier emanant de ses services et prevoyant que le ski, desormais classe comme activite a risques, doit etre obligatoirement encadre, au cours des sejours de vacances d'enfants et d'adolescents, par des professionnels. Cette disposition applicable au 1er novembre 1995 ne va pas sans poser de multiples difficultes aux organisateurs de tels sejours, qui font valoir le nombre insuffisant de professionnels du ski susceptibles d'encadrer les jeunes, le rencherissement des sejours que cela entrainera, sans compter la baisse de l'activite touristique des stations de sports d'hiver qui peut en decouler. Elle lui demande donc s'il lui semble possible de renouer le dialogue avec les associations en charge de l'organisation de centres de vacances et de loisirs, qui se plaignent de s'etre vu imposer de telles decisions, sans aucune concertation et en l'absence de mesures propres a en accompagner les consequences.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Élisabeth](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26752

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1995, page 2259